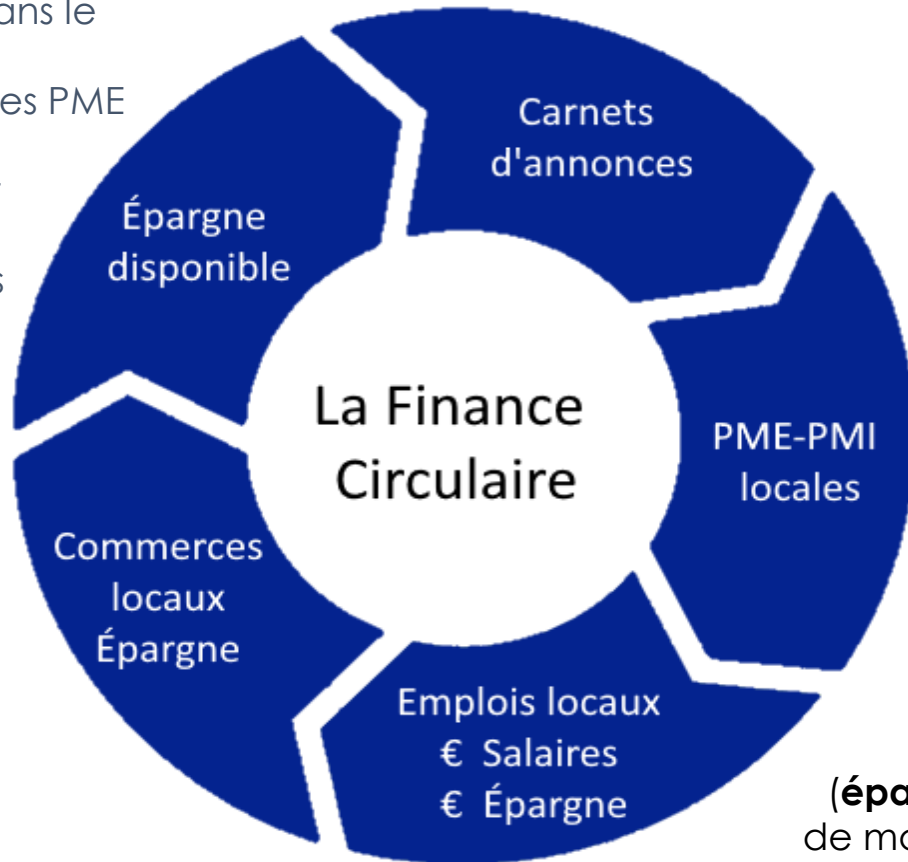


Favoriser le développement des TPE-PME sur les territoires grâce à la finance circulaire

CiiB est spécialisé dans le développement des fonds propres des PME de croissance avec l'actionnariat individuel sur tous les territoires français



La finance circulaire territoriale consiste à maîtriser l'épargne des Français afin de faire bénéficier le développement de son territoire par ses investissements en évitant de participer financièrement aux placements financiers qui ont des finalités extra territoriales.

En effet, Il s'agit, en France, de recycler les ressources de productions des investissements financiers **(épargne des ménages, inutilisée ou mal utilisée)** de manière durable sur des modèles économiques circulaires locaux.

CiiB propose de rendre le capital social plus liquide grâce aux Carnets d'Annonces

Le **Carnet d'Annonces** permettrait aux clusters et aux pôles de compétitivité de **contribuer à renforcer l'écosystème régional** (participations croisées, fusions, cessions familiales ou à des tiers, etc.)

Actions			Mode d'emploi		
Acheleurs (demande)			Vendeurs (offre)		
Quantité	Prix €	Date limite	Quantité	Prix €	Date limite
50	2.00	30 septembre 2021	285	2.20	30 septembre 2021
50	1.81	30 septembre 2021	2500	2.50	30 novembre 2021
300	1.80	30 septembre 2021			
250	1.80	30 septembre 2021			

Proposition d'ajout sur le site internet des clusters et des pôles de compétitivité d'un onglet **Finance circulaire** permettant aux citoyens de :

- **Entrer en contact avec les TPE PME** locales souhaitant se développer et créer localement des emplois ;
- **Se former à l'investissement fondamental** en vue d'investir dans les entreprises locales ayant un potentiel de croissance.

Ainsi qu'aux territoires de : **mobiliser et coordonner les compétences locales** des conseillers d'entreprises ainsi que les structures locales d'aides aux entreprises. En vue de les former aux mécanismes de la finance circulaire.

Les Carnets d'annonces pour orienter l'épargne de proximité dans les entreprises locales

Le Carnet d'annonces est équivalent aux carnets d'ordres des bourses, mais de gré à gré et en accès interne dans chaque entreprise.

✓ Les Carnets d'annonces sont associés à une banque d'information :

- Communiqués financiers ;
- Documents d'augmentations de capital ;
- Bilans, Rapports de gestion ;
- Rapports du Commissaire aux comptes.

✓ Critères de sélection des entreprises :

- Chiffre d'Affaires > 500 K€, Avoir des perspectives de croissance ;
- Disposer d'une pérennité prouvée et organisée ;
- Être en capacité de distribuer des dividendes ;
- Penser à une future introduction sur Euronext Access

(généralement dans les trois ans suivant la mise en place du carnet d'annonces).



Ainsi,



Comment répondre aux besoins permanent de fonds propres des entreprises ?

Certaines formations sont mises en place par CiiB :

1°/ La formation sur les bases de marchés financiers pour les dirigeants des entreprises adhérentes

2°/ La formation pour les particuliers : comment rencontrer les entreprises et comment y déposer une partie de ses économies, après s'être assuré de la viabilité de l'entreprise et de la possibilité de récupérer son argent.

Conditions pour attirer et protéger l'épargne de précaution des ménages vers les PME locales.

L'entreprise dans laquelle cette épargne va investir doit répondre au maximum de chances de ne pas se trouver en difficulté.

Pour cela 4 conditions :

- Les trois derniers bilans doivent être positifs
- La situation financière de l'entreprise doit être saine
- L'âge du dirigeant et/ou les conséquences sur la pérennité de l'entreprise doivent être prévue ou organisée
- Le prévisionnels des années à venir doit être positif

Les dirigeants doivent s'engager à avoir un esprit ouvert de partage de la distribution des bénéfices et de plus-values sur les actions. Le Carnet d'annonces doit permettre d'offrir une liquidité de revente ses actions comme sur Euronext.

Tout ce fonctionnement est supervisé par l'association Love Money Sécurité qui veille aux respects d'application de l'esprit des règles de l'AMF et d'Euronext.



Siège social & Bureaux : 10, rue de Montyon 75009 Paris

Tél. : **01 42 46 11 73**

Email : contact@ciib.fr

Contact CiiB

M. Mme Nom : Prénom :

Société / Pôle / Cluster :

Code postal, Ville :

Tél. : Email :

- je souhaite une étude de faisabilité afin de mettre en place un Carnet d'annonces pour les actions de mon entreprise.
- Mon entreprise souhaite directement accéder à Euronext Access.
- Je représente une collectivité territoriale, un cluster d'entreprises ou un pôle de compétitivité et je suis intéressé par le Carnet d'annonce et en savoir plus sur la finance circulaire.
- Je souhaiterais participer à une formation sur le Carnet d'annonces et sur Euronext Access



Siège social & Bureaux : 10, rue de Montyon 75009 Paris

Tél. : **01 42 46 11 73**

Email : contact@ciib.fr